



Ministère des Enseignements
Primaire et Secondaire

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION DE LA PROMOTION
DE LA SCOLARISATION

UNITE FOCALE DE LUTTE CONTRE LES
IST/VIH/SIDA
(UFLS)



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA ET LES IST EN MILIEU SCOLAIRE

Septembre 2006

Sommaire	Pages
Préface	3
Sigles et Acronymes.....	4
Clarification conceptuelle	5
I – Contexte et justification	7
II – Méthodologie	8
2.1 – Organisation des discussions sur les éléments de politique de VIH/SIDA du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST	8
2.1.1 – Elaboration d’outils.....	8
2.1.2 – Ateliers de discussions.....	9
2.1.3 – Séance de synthèse des discussions sur le VIH/SIDA et les IST	9
2.2 – Elaboration de l’avant-projet de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.....	9
2.3 – Organisation d’un atelier national de validation du projet de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS	10
2.4 – Finalisation du document de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS	10
III – DIAGNOSTIC DE L’UFLS/MEPS	11
3.1 – Synthèse du diagnostic	11
3.1.1 – Liste hiérarchisée des forces	11
3.1.2 – Liste hiérarchisée des faiblesses	11
3.1.3 – Liste hiérarchisée des opportunités	12
3.1.4 – Liste hiérarchisée des menaces	12
3.2 – Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces prioritaires.....	13
3.2.1 – Forces	13
3.2.3 – Faiblesses	13
3.2.4 – Opportunités	13
3.2.5 – Menaces	13
IV – Contenu de la politique	13
4.1 – Principe	13
4.2 – But	14
4.3 – Prévention.....	14
4.3.1 – Informations aux acteurs de l’école	14
4.3.2 – Test du VIH/SIDA.....	15
4.3.3 – Affectations et mutations.....	16
4.3.4 – Harcèlement et autres violences sexuels en milieu scolaire	16
4.3.5 – Accès au préservatif	16
4.3.6 – Drogue	16
4.3.7 – Intégration de l’éducation sur le VIH/SIDA et les IST dans les programmes scolaires formels	16
4.3.8 – Gestion des Clubs Anti-SIDA	16
4.4 – Prise en charge des personnes infectées ou affectées.....	17
4.4.1 – Prise en charge médicale.....	17
4.4.2 – Prise en charge psychosociale	17
4.5 – Coordination des activités de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.....	19
4.6 – Système d’Information et de Gestion (SIG).....	19
4.6.1 – Collecte, traitement et utilisation des données.....	19
4.6.2 – Suivi et évaluation de la mise en application de la politique.....	19
IV – Plan de mise en œuvre	20
Références bibliographiques.....	22
ANNEXES.....	24

PREFACE

L'avenir de l'humanité est tributaire de la capacité des hommes à lutter efficacement contre le fléau que constitue le VIH/SIDA. Conscientes de ce danger, les autorités au plus haut niveau de l'Etat béninois ont décidé de faire de la lutte contre cette pandémie une priorité nationale. Dans ce cadre, les Unités Focales de Lutte contre le SIDA (UFLS) ont été créées dans tous les ministères et institutions publiques.

L'Unité Focale de Lutte contre le VIH/SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (UFLS /MEPS), à travers son plan stratégique 2005-2009 et son plan de travail 2005, se veut plus réaliste en mettant l'accent sur les activités de prévention en raison du caractère spécifique de son groupe cible.

Après l'élaboration et la validation du plan stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA du MEPS, son application est présentement handicapée par l'absence d'une politique claire en matière de lutte contre ces fléaux au niveau du système éducatif.

A cet effet, l'élaboration d'une politique conséquente s'avère nécessaire pour combler ce vide qui freine la mise en œuvre de ce plan stratégique en vue de :

- renforcer l'UFLS/MEPS dans ses actions ;
- créer une synergie entre les différents intervenants sur le VIH/SIDA et les IST en milieu scolaire ;
- maîtriser la gestion globale du VIH/SIDA et les IST dans l'éducation ;
- minimiser les effets du VIH/SIDA sur le système éducatif ;
- informer le personnel enseignant et autres acteurs de l'éducation contre les fléaux.

Vu l'ampleur de ce fléau dans le secteur de l'éducation, les cadres du MEPS ont élaboré, avec l'appui technique de l'USAID, un document de politique de lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire. La mise en œuvre efficiente de cette politique, permettra de limiter sensiblement les risques encourus par les enseignants, les élèves et autres usagers de l'école pour cause de VIH/SIDA.

Nous saisissons cette opportunité qui nous est offerte pour remercier et féliciter toutes les personnes physiques et morales qui ont œuvré pour la réalisation de cet outil très précieux.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les partenaires de l'Unité Focale de Lutte contre le Sida à savoir la Banque Mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF, l'ONUSIDA, le PAM, l'UNFPA et tout particulièrement l'USAID pour le rôle capital qu'ils ont joué dans le processus d'élaboration de ce document.

Enfin, nous invitons tous les acteurs et usagers de l'école béninoise à se l'approprier et à en faire bon usage pour le bonheur de notre système éducatif.

Porto-Novo, le Septembre 2006

Evelyne KANEHO SOSSOUHOUNTO
Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire

SIGLES ET ACRONYMES

- **APE** : Association des Parents d'Elèves / Agent Permanent de l'Etat.
- **ARV** : Antirétroviraux
- **CAPE** : Coordination des Associations des Parents d'Elèves.
- **CCS** : Chef de Circonscription Scolaire.
- **CP** : Conseiller Pédagogique.
- **CS** : Circonscription Scolaire.
- **EQUIPE** : Equité et Qualité dans l'Enseignement Primaire au Bénin.
- **FEDAPE** : Fédération Départementale des Associations des Parents d'Elèves.
- **FENAPEB** : Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants du Bénin.
- **IEC/CCC** : Information Education Communication/ Communication pour un Changement de Comportement.
- **IST** : Infections Sexuellement Transmissibles.
- **MEPS** : Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.
- **ONUSIDA** : Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le VIH/SIDA.
- **PTME** : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant.
- **PVVIH** : Personne Vivant avec le VIH.
- **SIDA** : Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
- **UFLS** : Unité Focale de Lutte contre le SIDA et les IST.
- **UP** : Unité Pédagogique.
- **USAID** : Agence Américaine pour le Développement International.
- **VIH** : Virus d' Immunodéficience Humaine : le Virus qui cause le SIDA.
- **DDEPS** : Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire
- **FFOM** : Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces
- **OEV** : Orphelin et Enfant Vulnérable
- **PAM** : Programme Alimentaire Mondial
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- **UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
- **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- **CDV** : Centre de Dépistage Volontaire
- **CAS** : Club Anti-SIDA

CLARIFICATION CONCEPTUELLE

- **SIDA** : Syndrome d'Immuno Déficience Acquis : C'est le stade ultime de la maladie caractérisé par l'apparition des maladies opportunistes et l'augmentation de la charge virale.
- **Personne affectée par le VIH** : Toute personne dont un des parents directs père, mère, enfants ou conjoint, frères et sœurs est décédé par le fait de VIH ou porte le VIH.
- **ARV** : Médicaments utilisés dans le traitement de l'infection à VIH pour bloquer la réplication du virus.
- **IST** : Infections Sexuellement Transmissibles. Elles constituent les principales portes d'entrée du VIH dans l'organisme.
- **Personne infectée par le VIH** : Personne qui a été testée positive au VIH.
- **Discrimination** : Exclusion délibérée, traitement ou action contre quelqu'un sur la base de la race, la couleur, la religion, le penchant sexuel, l'âge, le statut matrimonial, la nationalité d'origine, l'état de handicapé. La discrimination entraîne souvent le déni de droits ou de services (emploi, logement, éducation scolaire, prestation de santé, etc....).
- **Infection opportuniste** : Infection par un organisme qui ne cause de maladie que lorsque les défenses immunitaires sont affaiblies, comme dans le cas d'une infection à VIH dans une phase avancée.
- **Stigmatisation** : Caractéristique qui « discrédite significativement » un individu aux yeux des autres. Elle peut porter sur la couleur de la peau, l'habitude vestimentaire, l'expression, le comportement d'un ou de plusieurs individus ou peut être totalement arbitraire.
- **Test du VIH** : Test qui détecte les anticorps au VIH ou le virus lui-même et indique que si la personne testée est porteuse ou non du virus responsable du SIDA.
- **Structures socio sanitaires** : Centres de santé, centres d'informations, de prospectives et de conseils, sites de prise en charge des PVVIH à caractère public, privé, associatif, confessionnel ou à but lucratif.
- **Prise en charge des PVVIH** : Offre de services médicaux (consultations, soins, traitement par les ARV, paquet minimum d'examen biologiques) psychosociaux et nutritionnels.
- **Assistance particulière** : Service médical, psychosocial, et/ou nutritionnel offert à titre de soins gratuits aux PVVIH très pauvres.

- **Incapables** : Sujet présentant une défaillance mentale (démence ou pathologique...) ou physique (malades grabataires ayant besoin nécessairement d'assistance pour subvenir à ses besoins essentiels).
- **Prestataires de services socio sanitaires** : Personne, collectivité ou structure publique, semi-publique ou privée qui offre des services socio sanitaires à une clientèle.
- **Personnes à risque** : Personne à potentiel élevé de transmission du VIH (travailleuses de sexe, homosexuels, utilisateurs de drogues injectables etc.)
- **Personnes vulnérables** : Enfants, femmes et toutes autres personnes faibles, exposées aux risques d'infection à VIH.
- **Personnes agréées** : Personnes physiques ou morale autorisées légalement et statutairement à délivrer un certificat médical ou tout autre document administratif attestant de l'état de santé d'une PVVIH.
- **Employeur** : Toute personne ou organisation employant des travailleurs dans le cadre d'un contrat de travail écrit ou oral qui établit les droits et devoirs des parties, conformément à la législation et à la pratique nationale. Peuvent être employeurs, le Gouvernement, les pouvoirs publics, les entreprises publiques ou privées et les particuliers.
- **Aménagement** : Ici Adaptation de l'emploi ou du milieu de travail qui est raisonnablement réalisable et qui permet à une PVVIH d'avoir accès à l'emploi, de travailler ou d'obtenir de l'avancement.
- **Conseil VIH/SIDA** : Technique de communication qui consiste à informer le patient sur le VIH/SIDA, le mode de contamination, les moyens de dépistage, de traitement et de prévention ainsi que les conséquences sur les partenaires avant et après le test.
- **Genre** : c'est la reconnaissance de la différence au plan fonction et rôle joués dans la vie sociale par l'homme et la femme sans impliquer une différence de traitement.

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La pandémie du SIDA est devenue aujourd'hui une préoccupation de toute l'humanité en raison d'une part, de l'ampleur des dégâts qu'elle occasionne sur le plan sanitaire et d'autre part, de son impact négatif sur le développement des nations. Malgré les efforts fournis par la communauté internationale pour juguler cette pandémie, l'infection ne cesse de progresser dans le monde en général et en Afrique subsaharienne en particulier. D'après l'ONUSIDA en 2005, plus de 40 millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA dans le monde.

L'Afrique avec 10% de la population mondiale, concentre plus de 60% des PVVIH, soit 25,8 millions en 2005.

Au Bénin, la situation n'est pas moins alarmante. En effet, depuis l'apparition du premier cas du VIH/SIDA en 1985, on est arrivé à 8196 cas cumulés de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) en décembre 2005¹. Le Bénin avec 2,0% présente une épidémie généralisée avec de grandes disparités au sein de la population. C'est une épidémie concentrée sur certains groupes particuliers dits groupes à risques.

La séroprévalence de l'infection à VIH est de 0,1% parmi les élèves et les étudiants qui représentent par ailleurs 2,1% des cas notifiés du sida. Un malade sur 10 a moins de 20 ans.

Face à cette ampleur du VIH/SIDA, le Gouvernement Béninois a fait de la lutte contre ce fléau une priorité. A l'instar des autres ministères et institutions, le MEPS, par Arrêté N° 054/MEPS/CAB/DC/SP du 22 juillet 2002, repris sous le N° 034/MEPS/CAB/DC/SP du 05 avril 2004 s'est doté d'une Unité Focale de Lutte contre le SIDA.

La mission de l'UFLS est de mener des actions de proximité auprès des autres acteurs que sont les structures décentralisées du MEPS et les usagers de l'école. Pour ce faire, plusieurs documents de travail ont été élaborés avec l'appui technique du Projet EQUIPE financé par l'USAID. Il s'agit du :

- document sur les éléments de politique du VIH/SIDA et les IST ;
- rapport de l'étude de l'impact du VIH/SIDA sur l'Enseignement Primaire au Bénin ;
- plan stratégique 2005-2009 de l'UFLS/MEPS.

La plupart des activités menées jusque-là n'étant pas rigoureusement inscrites dans un cadre spécifique, il est nécessaire que le MEPS se dote d'un document de politique de lutte contre le VIH/SIDA. Cet outil une fois élaboré, devra servir de cadre référentiel, de document d'orientations dans lequel devront s'inscrire désormais toutes les actions de lutte contre le VIH/SIDA et les IST dans le secteur.

La réalisation du document de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST s'impose car la plupart des actions menées sur le terrain par les différents partenaires ne respectent pas toujours les mêmes approches ou des orientations précises. Par ailleurs, la loi n° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin dispose en son article 20 : « Tous les employeurs du secteur public,

¹ Rapport de Surveillance de l'Infection à VIH et de la Syphilis au Bénin Année 2005

privé ou semi public sont tenus de définir et de mettre en oeuvre une politique de prévention des IST/VIH/SIDA et de prise en charge des PVVIH.».

Les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS devraient répondre aux préoccupations ci-après :

- que faut-il faire pour amorcer un réel changement de comportement auprès des jeunes, des enseignants et des acteurs du système éducatif ?
- quel soutien apporter aux personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA dans le système éducatif au Bénin ?

Le présent document apporte des réponses à ces différentes questions. Il s'articule autour des points ci-après :

- méthodologie ;
- diagnostic de l'UFLS ;
- contenu de la politique ;
- plan de mise en oeuvre.

II - METHODOLOGIE

La rédaction de ce document est passée par quatre (04) étapes :

- l'organisation des discussions sur les éléments de politique du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- l'élaboration de l'avant-projet de politique du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- l'organisation d'un atelier national de validation du projet de politique du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- finalisation du document de politique.

2.1 Organisation des discussions sur les éléments de politique de VIH/SIDA du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

Le document de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST a été élaboré en se basant sur une approche participative. Celle-ci consiste à interroger divers acteurs du système scolaire béninois (enseignants, élèves, parents d'élèves, personnel administratif, vendeuses de cantines scolaires, etc.). Les principales étapes suivies sont l'élaboration d'outils, les ateliers de discussions, les séances de synthèse des discussions.

2.1.1 Elaboration d'outils

Deux différents outils ont été élaborés pour faciliter le déroulement des travaux en ateliers :

- Le guide de discussions ayant permis aux participants des différents ateliers de dégager leurs préoccupations susceptibles d'être prises en compte dans la politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST au MEPS ;
- Les termes de référence qui présentent les différentes articulations des ateliers.

2.1.2 Ateliers de discussions.

Sept (07) ateliers d'échanges et de discussions sur les éléments de politique de VIH/SIDA du MEPS ont été organisés (6 départementaux et un pour les cadres du niveau central) :

- Les ateliers départementaux

Il a eu 6 ateliers départementaux ayant regroupé 3 participants par Circonscription Scolaire (le Chef de la Circonscription Scolaire + 1 Directeur d'école et 1 membre de la Coordination des Associations des Parents d'Elèves) et 4 par Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire. Le calendrier était :

- étape de Parakou le 04 mai 2004 ;
- étape de Natitingou le 06 mai 2004 ;
- étape de Bohicon le 17 mai 2004 ;
- étape de Lokossa le 18 mai 2004 ;
- étape de Cotonou le 19 mai 2004 ;
- étape de Porto-Novo le 21 mai 2004.

- L'atelier du niveau central

Le 25 mai 2004 s'est tenu un atelier au niveau du MEPS. Une cinquantaine de cadres ont participé à cette séance.

Au total, les sept (07) ateliers ont réuni environ 300 participants.

2.1.3 Séances de synthèse des discussions sur le VIH/SIDA et les IST.

Le 27 mai 2004 au Projet EQUIPE et le 28 mai 2004 au Centre Paul VI de Cotonou, lesdites séances ont réuni le responsable du volet VIH/SIDA du Projet EQUIPE et 2 représentants du MEPS.

La synthèse de ces discussions a permis d'obtenir un premier document intitulé " Les discussions sur la politique du VIH/SIDA et les IST dans le secteur de l'éducation sont établies" soumis à l'USAID le 30 juin 2004.

2.2 Elaboration de l'avant-projet de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.

L'élaboration du document de politique du MEPS en matière de lutte contre le VIH/SIDA est une émanation des multiples réflexions du MEPS avec les différents partenaires intervenant dans le secteur et les grandes orientations du plan décennal du MEPS.

Mues par la volonté de ne pas s'arrêter aux simples éléments de politique, les autorités du MEPS par lettre N° 0926/MEPS/CAB/DC/DPS/UFLS/SP du 25 juillet 2005 ont

sollicité l'appui du Projet EQUIPE pour élaborer le document de politique du MEPS en matière de lutte contre le VIH/SIDA.

Pour ce faire, il a été mis sur pied le 28 juillet 2005 par les membres de l'Assemblée de l'UFLS/MEPS, un comité ad hoc chargé d'élaborer ledit document. A l'issue de cinq séances de travail, cet avant-projet de document du MEPS a été adopté par les membres de l'Assemblée de l'UFLS/MEPS au cours d'un atelier tenu le 19 janvier 2006.

2.3 Organisation d'un atelier national de validation du projet de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.

Pour corroborer les travaux d'élaboration du document de politique de lutte contre le VIH/SIDA du MEPS et lui donner une visibilité et une légitimité, il a été organisé les 23 et 24 janvier 2006 à Porto-Novo, un atelier de validation. Cet atelier, conduit et facilité par les membres de l'UFLS, a réuni une soixantaine de participants venus de l'UFLS, des directions centrales et déconcentrées du MEPS, des organismes sous-tutelles, des Fédérations Départementales des Associations des Parents d'Elèves (FEDAPE), de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants du Bénin. (FENAPEB), de l'USAID, du Projet EQUIPE, de CARE International au Bénin, des organisations et institutions nationales et internationales intervenant dans le domaine du SIDA au Bénin. Au cours de cet atelier, le document a été attentivement étudié. Des insuffisances ont été relevées et des améliorations ont été proposées. Le document a été validé sous réserve de l'intégration des différents amendements.

2.4 Finalisation du document de politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.

Le projet ABE LINK qui a pris le relais du projet EQUIPE en avril 2006, s'est donné pour objectif entre autres, l'appui à la finalisation du document de politique. Cette finalisation est apparue nécessaires au regard des récentes données sur le VIH/SIDA au Bénin. Il s'agit de :

- la loi n° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.
- le cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA au Bénin 2006 – 2010
- l'Enquête de surveillance de deuxième génération des IST/VIH/SIDA au Bénin (ESDGB-2005) ;
- le Rapport de surveillance de l'infection à VIH et de la syphilis au Bénin 2005.

La finalisation a connu deux phases :

- le document de politique a été adressé à une dizaine de structures et institutions qui l'ont enrichi à la lumière des documents sus cités. Une équipe technique UFLS et ABE-LINK a introduit les suggestions ;
- enfin, une assemblée de l'UFLS s'est tenue avec l'équipe du projet ABE-LINK pour valider les modifications.

III DIAGNOSTIC DE L'UFLS/MEPS

3.1 : Synthèse du diagnostic

Cette partie du document de politique constitue un résumé du bilan qui est fait sur l'UFLS/MEPS en 2004. Il porte sur les constats qui se dégagent sur les points ci-après :

- liste hiérarchisée des forces ;
- liste hiérarchisée des faiblesses ;
- liste hiérarchisée des opportunités ;
- liste hiérarchisée des menaces.

3.1.1 : Liste hiérarchisée des forces

L'UFLS/MEPS présente des forces. Si elles sont judicieusement exploitées, cela pourrait grandement contribuer à une amélioration et une intensification de la réponse aux IST/VIH/SIDA au niveau du MEPS. Ces différentes forces se présentent comme suit :

1 – existence d'un cadre juridique (Arrêté N° 054/MEPS/CAB/DC/SP du 22/07/02 portant attribution et fonctionnement de l'UFLS/MEPS et Arrêté N° 034/MEPS/CAB/DC/SP du 05 avril 2004 portant attribution et fonctionnement de l'UFLS/MEPS);

- 2 – existence du budget de fonctionnement ;
- 3 – bonne relation avec les partenaires ;
- 4 – intégration des aspects liés au VIH/SIDA dans les programmes d'études de l'Enseignement Primaire ;
- 5 – existence d'un système comptable ;
- 6 – utilisation de l'approche participative dans la mise en œuvre des activités ;
- 7 – stratégie adéquate de formation ;
- 8 – l'UFLS décentralisée avec des antennes départementales et locales et les Clubs Anti-SIDA (CAS).

3.1.2 : Liste hiérarchisée des faiblesses

La structure présente également un certain nombre de faiblesses qu'il faut prendre en compte dans le cadre de la recherche de la réponse au VIH/SIDA et aux IST dans le secteur. Elles se présentent comme suit :

- 1 – inexistence d'une politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- 2 – faible équipement en matériels et infrastructures ;
- 3 – inexistence de supports de données statistiques sur le VIH/SIDA et les IST ;
- 4 – inadéquation entre la mission et les ressources disponibles ;
- 5 – faible disponibilité en matériels didactiques sur le VIH/SIDA et les IST ;
- 6 – faible couverture des besoins de la population cible ;
- 7 – antennes départementales et locales non fonctionnelles ;
- 8 – inexistence de coordination des activités des ONG intervenant dans les établissements par l'UFLS ;
- 9 – forte dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur ;
- 10 – inexistence de statistiques fiables.

3.1.3 : Liste hiérarchisée des opportunités

Elles sont les suivantes :

- 1 – engagement au plus haut niveau du gouvernement béninois à lutter contre le VIH/SIDA ;
- 2 – disponibilité des partenaires à financer les activités de l’UFLS/MEPS ;
- 3 – disponibilité du cabinet et des cadres du MEPS à faciliter les activités de l’UFLS ;
- 4 – disponibilité des programmes d’études et curricula qui favorisent l’éducation des élèves sur le VIH/SIDA et les IST ;
- 5 – appui technique des partenaires ;
- 6 – groupes cibles réceptifs aux sensibilisations ;
- 7 – disponibilité de l’expertise locale ;
- 8 – disponibilité des antirétroviraux dans le cadre de l’initiative ‘‘Accès Universel’’;
- 9 – appui financier de certains bailleurs ;
- 10 – implication des médias ;
- 11 – adhésion de tous les autres acteurs sociaux à la lutte contre le VIH/SIDA et les IST ;
- 12 – l’expérience du Programme National de Lutte contre le SIDA du Ministère de la Santé dans le cadre de la lutte contre le fléau depuis 1985.

3.1.4 : Liste hiérarchisée des menaces

3.1.4.1 : Les menaces liées directement au milieu scolaire

Certaines menaces sont apparues clairement et se présentent comme un véritable frein à la lutte contre le VIH/SIDA et les IST dans le secteur de l’éducation. Il s’agit de :

- 1- l’inexistence de statistiques fiables ;
- 2- l’existence d’une multitude d’organisations syndicales au MEPS réclamant chacune une place dans les structures de l’UFLS;
- 3- l’inexistence de synergie entre les différents intervenants sur le terrain ;
- 4- la réticence des populations à faire le test du VIH/SIDA y compris les acteurs du milieu scolaire ;
- 5- les enseignants non formés dans les domaines du VIH/SIDA et des IST ;
- 6- la dislocation des structures familiales ;
- 7- la non prise en compte du VIH/SIDA par le Système d’Information et de Gestion du MEPS ;
- 8- les curricula non conformes à l’approche de l’enseignement par compétence ;
- 9- le harcèlement et les violences sexuels ;
- 10- la non convergence entre les objectifs des partenaires et ceux de l’UFLS ;
- 11- l’importance numérique des groupes cibles ;
- 12- la rigidité des procédures administratives au niveau des partenaires.

3.1.4.2 : Autres menaces

- 1 – la pauvreté ;
- 2 – le manque de suivi des enfants par les parents ;
- 3 – les effets pervers des Technologies d’Information et de Communication ;
- 4 – la promiscuité ;

- 5 – la culture du silence ;
- 6 – le poids des croyances et des pesanteurs sociologiques ;
- 7 – le gaspillage des ressources ;
- 8 – la banalisation de l’existence du VIH/SIDA par une partie des populations cibles ;
- 9 – les difficultés du système socio sanitaire du Bénin à prendre en charge la totalité des PVVIH.

3-2 : Les forces, faiblesses, opportunités et menaces prioritaires

3-2-1 : Forces

- Existence de cadre juridique;
- Bonnes relations avec les partenaires ;
- Existence de budget de fonctionnement ;
- Existence de plan stratégique.

3-2-2 : Faiblesses

- Faible équipement en matériels et infrastructures ;
- Inexistence d’outils de collecte de données statistiques sur le VIH ;
- Insuffisance des ressources allouées par le budget national.

3-2-3 : Opportunités

- Disponibilité des partenaires à financer les activités de l’UFLS ;
- Engagement au plus haut niveau du gouvernement béninois à lutter contre le VIH/SIDA et les IST;
- Disponibilité du cabinet et des cadres du MEPS à faciliter les activités de l’UFLS ;
- Capitalisation de l’expérience du PNLMS/MS.

3-2-4 : Menaces

- Inexistence des statistiques fiables ;
- Réticence des populations à faire le test du SIDA y compris les acteurs du milieu scolaire ;
- La croissance du taux de prévalence du VIH/SIDA en milieu scolaire ;
- Les enseignants non formés dans les domaines du VIH/SIDA et des IST.

Ce diagnostic a révélé un certain nombre de réalités exprimées en terme de forces, faiblesses, opportunités et de menaces. Les forces et opportunités serviront à n’en point douter, de tremplin à la réalisation du présent document.

Son contenu saura aborder à partir d’objectifs précis, les différentes menaces, afin de les réduire de façon significative.

IV CONTENU DE LA POLITIQUE

4.1 Principes

Les principes de l’élaboration de ce document de politique du VIH/SIDA et des IST sont les suivants :

- la conformité de la politique de gestion du VIH/SIDA et des IST dans le système éducatif avec le cadre stratégique national de lutte contre le SIDA au Bénin 2006-2010 ;
- la conformité de la politique du MEPS en matière de VIH/SIDA et des IST avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du citoyen de 1948 et des droits de l'enfant particulièrement en ce qui concerne le droit de chaque enfant à une éducation de base de qualité, le droit à la santé, le droit au travail, le droit à une éducation de qualité pour tous ;
- la conformité de la politique de gestion du VIH/SIDA et des IST dans le système éducatif avec le Plan Décennal du MEPS;
- la coordination des activités des différentes structures intervenant dans le domaine du VIH/SIDA en milieu scolaire ;
- la synergie de toutes les actions des différentes structures intervenant dans les écoles, lycées /collèges publics et privés en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST.

4.2 But

Le but de la politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST est de retracer l'ensemble des options à mettre en œuvre pour maîtriser la gestion globale du VIH/SIDA et des IST dans le secteur de l'éducation.

4.3 Prévention

4.3.1 Informations aux acteurs de l'école

Il est important d'attirer l'attention des acteurs de l'école sur les effets néfastes du VIH/SIDA et des IST au niveau du système éducatif. Il est urgent d'aider le personnel enseignant et non enseignant, les élèves et les parents d'élèves à se protéger contre le VIH/SIDA et les IST.

Pour ce faire, le MEPS doit leur fournir des informations à travers des ateliers/séminaires de formation, des campagnes de sensibilisation, l'édition d'un bulletin périodique et régulier, des séances périodiques de réflexion sur le VIH/SIDA et les IST, des séances d'Unité Pédagogique (UP), la mise à disposition de supports CCC (affiches, dépliants, sketch, cassettes vidéo, films etc...).

Les élèves seront informés aux moyens de :

- des curricula intégrés dans les programmes d'étude scolaire ;
- l'organisation de séances de projection de films (documentaires, fictions) ;
- l'organisation de séances de sensibilisation sur des thèmes d'animation proposés par l'UFLS, lesquels thèmes mettront surtout l'accent sur l'abstinence ;
- l'organisation de causeries de quelques minutes au moins par cours chaque fois que l'occasion se présente ;

- la diffusion et la vulgarisation de l'arrêté N° 016/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA du 1^{er} Octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel, publics et privés ;
- la diffusion et la vulgarisation de la loi n° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.

Les stratégies proposées, pour l'intégration des curricula et des compétences de vie courante relatives au VIH/SIDA et aux IST dans les programmes scolaires, s'inspirent du cadre stratégique. Elles sont entre autres :

- la révision des curricula par des concepteurs avertis ;
- la formation des inspecteurs, des conseillers pédagogiques (CP) et des enseignants (es) toutes catégories confondues ;
- l'adaptation et la mise en œuvre des curricula ;
- l'évaluation.

L'ensemble de ces informations à donner aux différents acteurs du système éducatif doit porter sur les éléments ci-après :

- la définition des concepts VIH/SIDA ;
- les modes de transmission du VIH/SIDA et des IST ;
- le mode d'action du virus (la pathologie) ;
- les manifestations cliniques du VIH/SIDA et des IST ;
- les maladies opportunistes ;
- l'évolution de l'infection à VIH au Bénin et ailleurs ;
- les mesures préventives (les comportements à adopter²) ;
- le dépistage ;
- les moyens de traitement ;
- la démystification de la maladie ;
- la lutte contre la stigmatisation ;
- l'épidémiologie de la maladie.

4.3.2 Test du VIH/SIDA

Tout le personnel enseignant et administratif de même que les élèves doivent être sensibilisés sur l'importance du dépistage et cela conformément aux prescriptions de la loi N° 2005-31 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.

Toutefois le MEPS peut organiser des campagnes de dépistage volontaire au profit des enseignants, du personnel des établissements scolaires et des élèves avec le consentement éclairé des intéressés et des parents s'ils sont mineurs dans les CDV agréés conformément aux recommandations du BIT, sur le dépistage en milieu du travail.

²Pour les comportements à adopter insister sur l'abstinence et sur les mesures à prendre lors de l'utilisation des objets piquants et coupants chez les élèves du primaire

4.3.3 Affectations et mutations

Le MEPS doit veiller à l'application scrupuleuse des textes réglementant les rapprochements de conjoints. Par conséquent, un Agent Permanent de l'Etat (APE) ne doit pas être affecté à plus de 50 km de son/sa conjoint(e) au risque d'être exposé aux comportements à risque au VIH/SIDA et aux IST.

En outre les commissions nationales de mutation doivent se montrer un peu plus souples à l'endroit des agents non APE.

4.3.4 Harcèlement et autres violences sexuels en milieu scolaire

Le MEPS doit intégrer la dimension VIH/SIDA et les IST dans l'arsenal de lutte contre les violences sexuelles en milieu scolaire afin de protéger suffisamment les élèves contre le VIH/SIDA et les IST.

4.3.5 Accès au préservatif

Le préservatif est le principal moyen efficace de lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Le MEPS doit en favoriser l'accès aux usagers de l'école.

4.3.6 Drogue

La consommation de la drogue sous toutes ses formes est un facteur qui affaiblit le système immunitaire humain et est également propice à l'infection à VIH/SIDA et des IST. Il est donc impérieux de faire de la sensibilisation dans ce domaine.

4.3.7 Intégration de l'éducation sur le VIH/SIDA et les IST dans les programmes scolaires formels

Afin de conscientiser constamment et durablement la plupart des élèves et les écoliers, le MEPS doit intégrer l'éducation sur le VIH/SIDA et les IST dans les programmes scolaires. Aussi, le MEPS doit-t-il veiller à la mise en œuvre des curricula axés sur la prise en compte des préoccupations du VIH/SIDA à travers :

- la formation des Inspecteurs, des CP, et des enseignants (es) toutes catégories confondues dans le cadre des curricula révisés ;
- la prise en compte des préoccupations du VIH/SIDA au cours des évaluations.

4.3.8 Gestion des Clubs Anti-SIDA

Les clubs anti-SIDA composés d'élèves et d'enseignants constituent des relais des activités de l'UFLS/MEPS. Le MEPS les rend constamment fonctionnels en formant les membres, en appuyant l'élaboration de leurs plans d'action, en mettant à leur disposition des moyens, en les suivant et en les évaluant périodiquement.

4.4 Prise en charge des personnes infectées ou affectées

4.4.1 Prise en charge médicale

Le MEPS fait prendre en charge par des centres de santé agréés de l'Etat les personnels enseignant et administratif et les élèves malades du SIDA et leur facilite l'accès aux ARV.

Pour que les séropositifs puissent bénéficier des ARV, du protocole de prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME), le traitement des IST et des infections opportunistes liées au VIH/SIDA, le MEPS devra :

- développer un partenariat avec le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- introduire dans son budget le volet d'assistance et de prise en charge médicale ;
- encourager le personnel à faire faire à leurs conjointes/conjoints le test de dépistage, en vue de limiter le risque de la transmission de la mère à l'enfant et de la transmission de l'infection.

4.4.2 Prise en charge psychosociale

Le MEPS prend en charge (appui en vêtement, en nourriture) et apporte un soutien psychologique aux personnels enseignant et administratif et aux élèves infectés ou affectés du VIH conformément au document de politique, normes et prise en charge psychosociale.

4.4.2.1 Avantages et Sécurité d'emploi

A ses employés vivant avec le VIH, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjointes (es) et enfants), le MEPS s'évertuera à une prise en charge globale.

Le MEPS accorde au personnel malade du sida des congés exceptionnels de commun accord avec le médecin traitant.

La séropositivité ne doit pas faire l'objet de licenciement au niveau du MEPS et ce conformément à l'article 16 du titre 5 de la Loi N° 2005 – 31 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH en République du Bénin.

Lorsqu'un employé devient incapable d'exécuter le travail, le MEPS, en tenant compte des recommandations du médecin traitant, doit :

- lui accorder de congés exceptionnels (en tenant compte des textes en vigueur) ;
- procéder à un réaménagement avec son consentement
- le détacher à un poste sédentaire ;
- ou lui accorder une retraite proportionnelle à la demande de l'intéressé.

4.4.2.2 Remplacement en cas d'incapacité

Le MEPS supplée l'agent séropositif en cas d'incapacité physique dûment constatée par le médecin ou en cas d'absences répétées autorisées.

4.4.2.3 Confidentialité des résultats

Afin d'apporter quelque soutien aux personnes infectées, la confidentialité est nécessairement brisée. Le MEPS doit être respectueux du principe de la confidentialité.

Dans ce cadre, il met en place un comité ad hoc composé de trois membres chargé d'assister et d'orienter les personnes vivant avec le VIH du secteur des enseignements primaire et secondaire.

Ces dernières seront encouragées à s'inscrire et échanger dans les associations et structures s'occupant des PVVIH. Les différentes associations et structures serviront de courroie de transmission entre les PVVIH et le comité ad hoc.

Le comité ad hoc est composé comme suit :

- Responsable : Coordonnateur de l'UFLS
- Membres : Chef Service des Statistiques et de la Gestion de l'Information (DPP/MEPS) et Responsable Suivi/Evaluation de l'UFLS.

Avant de bénéficier des avantages particuliers, l'agent qui le souhaite informe le comité ad hoc à travers l'association ou la structure de prise en charge qui le parraine afin de préserver la confidentialité et le respect des dispositions de la Loi n° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.

4.4.2.4 La lutte contre la discrimination et la stigmatisation

En tant qu'employeur, le MEPS empêche la stigmatisation et la discrimination d'une PVVIH en :

- formant tous les acteurs du monde scolaire (APE, Enseignants, Elèves et Vendeuses) sur les concepts précités ;
- sensibilisant les agents à accepter leurs pairs infectés ;
- éduquant les enseignants, le personnel administratif, les parents d'élèves, les élèves, les vendeuses de cantine à un changement de comportement vis à vis du malade ;
- dédramatisant la maladie par des informations adéquates à l'endroit des employés ;
- vulgarisant la loi n° 2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.

Le MEPS prend des sanctions disciplinaires contre les employés qui stigmatiseraient ou discriminaient leurs collègues, leurs employés ou leurs élèves infectés ou affectés par le VIH/SIDA conformément aux textes en vigueur.

4.4.2.5 Absences répétées

Pour faire face aux absences répétées des employés infectés, le MEPS les supplée en procédant à leur remplacement sans impact sur leurs traitements salariaux et prévoit pour eux à la longue selon leur avis une retraite proportionnelle ou anticipée.

4.4.2.6 Soutien aux orphelins

Le MEPS apporte un appui spécial à la scolarisation des élèves orphelins, particulièrement à ceux affectés par le SIDA en collaboration avec le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministère de la Santé, les ONG et autres intervenants dans le domaine de la lutte contre le SIDA. Ces appuis sont les suivants:

- assurer entièrement leur scolarisation en :
 - leur attribuant des secours scolaires (bourse, pension alimentaire, parrainage) ;
 - les exonérant des frais d'écolage ;
 - leur apportant des soutiens aux plans matériel, psychologique, social et financier ;
- appuyer les ONGs et services techniques dont les centres sociaux à s'investir dans leur prise en charge.

4.5 Coordination des activités de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du MEPS.

Pour mieux coordonner les actions des ONGs qui s'investissent dans la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire au Bénin, le ministère devra :

- les recenser (les structures et leurs zones d'interventions) ;
- définir de façon concertée le cadre de leurs actions ;
- suivre et évaluer leurs actions sur le terrain.

4.6 Système d'Information et de Gestion (SIG)

4.6.1 Collecte, traitement et utilisation des données

Pour la collecte, le traitement, et l'utilisation des données relatives au VIH/SIDA et aux IST, le MEPS devra mettre en place le mécanisme ci-après :

- le respect de la confidentialité;
- la collecte des données relatives à la prévention et à la prise en charge au niveau des établissements ;
- le traitement au niveau des CS ;
- la gestion informatisée des données au niveau de chaque antenne départementale de l'UFLS selon les procédures mises en place par le Service des Statistiques et de la Gestion de l'Information (SSGI) de la DPP/MEPS;
- leur utilisation au niveau national.

4.6.2 Suivi et évaluation de la mise en application de la politique

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en application de la politique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST, le MEPS doit :

- définir les indicateurs ;
- évaluer périodiquement l'évolution des indicateurs ;
- installer effectivement les antennes locales de l'UFLS et les rendre fonctionnelles ;
- mettre sur pied un comité de suivi et d'évaluation au niveau de chaque centre de santé scolaire (niveau arrondissement) ;
- relayer ce dernier par les comités de santé des écoles.

IV PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	STRUCTURES IMPLIQUEES	INDICATEURS	PERIODE
Validation du document de politique sur le VIH/SIDA et les IST	Le document de politique sur le VIH/SIDA et les IST est validé et disponible	MEPS, MSP, Partenaires, Presse MFSI, METFP	Le rapport de l'atelier de validation est disponible	Janvier 2006
Adoption du document de politique sur le VIH/SIDA et les IST par le Conseil des Ministres	Le document de politique sur le VIH/SIDA et les IST est adopté par le Conseil des ministres	Le Gouvernement	Le relevé des décisions du Conseil des Ministres est disponible	Décembre 2006
Prise d'un arrêté portant modalités d'exécution de la politique sur le VIH/SIDA et les IST	L'Arrêté est signé	MEPS	L'arrêté signé est disponible	Janvier 2007
Mise en place d'un comité de suivi	Le comité est mis en place et fonctionnel	MEPS, MS	Les membres du Comité sont nommément connus	Janvier 2007
Opérationnalisation des activités	Microplanification	MEPS, MS	Microplan	Janvier 2007
Réalisation d'une plaquette sur la politique sur le VIH/SIDA	La plaquette est réalisée	Comité de suivi Partenaires	La plaquette est disponible	Février-Mars 2007
Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la politique	Le MEPS et les différents partenaires se sont manifestés par rapport à leur contribution à la mise en œuvre de la politique	Gouvernement, partenaires, ONGs, Institutions républicaines	Les ressources sont mobilisées et disponibles	Après la mise en place du comité de suivi (mars 2007)
Lancement de la politique sur le VIH/SIDA	Le démarrage de la mise en œuvre de la politique est effectif	Gouvernement, institutions républicaines, ONGs, partenaires, presse	La cérémonie de lancement de la politique de VIH/SIDA est organisée.	Mars 2007

Vulgarisation de la politique sur le VIH/SIDA et les IST	Les acteurs à tous les niveaux sont sensibilisés sur la politique du MEPS en matière de VIH/SIDA et les IST	Gouvernement, institutions républicaines, ONGs, partenaires, presse	Le document de politique de VIH/SIDA et les IST est disponible au niveau de tous les acteurs.	Avril - Mai 2007
Mise en œuvre de la politique sur le VIH/SIDA et les IST	La gestion du VIH/SIDA dans le secteur de l'éducation est effective	Gouvernement, partenaires, Institutions républicaines, ONGs	Les différents rapports relatifs au processus de la mise en œuvre sont disponibles	Mai 2007
Evaluation à mi parcours des actions de mise en œuvre de la politique sur le VIH/SIDA et les IST	Des solutions sont proposées pour les problèmes identifiés	Bénéficiaires, personnes ressources, partenaires	Les résultats de l'évaluation sont disponibles	Novembre 2007

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Arrêté N° 034/MEPS/CAB/DC/SP du 05 Avril 2004 portant attribution et fonctionnement de l'Unité Focale de Lutte contre les IST et le VIH/SIDA en milieu scolaire.
2. Arrêté N° 054/MEPS/CAB/DC/SP du 22 juillet 2002 portant création, attribution et fonctionnement de l'Unité Focale de Lutte contre les IST et le VIH/SIDA en milieu scolaire.
3. Arrêté N° 016/MEPS/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA du 1^{er} octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel, publics et privés.
4. CARE Golfe de Guinée : Avant-projet de politique du VIH/SIDA et les IST sur le lieu de travail de, 2004.
5. CNLS (2006), Cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA au Bénin 2006 – 2010, Mars 2006, 100 p.
6. Loi n° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin.
7. MEPS : Politique de recrutement, d'affectation et de maintien d'un plus grand nombre d'enseignantes surtout dans les zones rurales du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS). Bénin, Juin 2004.
8. Ministry of Education, Youth and Culture (Jamaica): National policy for HIV/AIDS management in schools.
9. Ministry of Education. Draft national (Botswana) policy on HIV/AIDS, for learners and education in public schools, and students and education in further education and training institutions.
10. Ministry of education (Republic of Zambia): Recent developpement in the fight against HIV/AIDS in the Ministry of education in Zambia. September 2000.
11. MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE (2000), Cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA au Bénin 2001-2006, Cotonou, 64p.
12. Ministère de la santé (2006): Enquête de surveillance de deuxième génération des IST/VIH/SIDA au Bénin (ESDGB-2005) 2005, 264 p.

13. Namibia. Draft national policy on HIV/AIDS for education sector.
14. ONUSIDA : Le point sur l'épidémie de SIDA, décembre 2004.
15. ONUSIDA : Le point sur l'épidémie de SIDA, décembre 2005.
16. ONUSIDA Cadre conceptuel et base d'action : Stigmatisation et discrimination associées au VIH/SIDA, Campagne mondiale contre le SIDA 2002-2003.
17. PNLs (2004), Rapport de surveillance de l'infection à VIH et de la syphilis au Bénin, PNLs-BENIN, 2005, 70 p.
18. PNLs (2005), Rapport de surveillance de l'infection à VIH et de la syphilis au Bénin, PNLs-BENIN, 2006, 98 p.
19. Projet EQUIPE (USAID-Bénin) : Les éléments de politique de lutte contre le VIH/SIDA du MEPS (Synthèse des discussions), Juin 2004.
20. Projet EQUIPE (USAID-Bénin) : Rapport de l'étude de l'impact du VIH/SIDA sur l'enseignement primaire au Bénin., Juin 2004.
21. UFLS/MEPS : Plan stratégique 2005-2009 de l'Unité Focale de lutte contre les IST/VIH/SIDA du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS). Bénin, Décembre 2004.

ANNEXES

LISTE DES REDACTEURS

1- Séraphine A. DADY	:	UFLS/MEPS ;
2- Théophile AKOZE	:	UFLS/MEPS ;
3- El Hadj. Rafiou MOUNIROU	:	UFLS/MEPS ;
4- Catherine ADAM	:	UFLS/MEPS ;
5- Brigitte NAKOU	:	UFLS/MEPS ;
6- Moustapha BABATOUNDE	:	UFLS/MEPS ;
7- NAHINDE C. Eric	:	UFLS/MEPS ;
8- Kadry KOMBETTO	:	UFLS/MEPS ;
9- Frédéric Finagnon OKE	:	UFLS/MEPS ;
10- Aurelie BOCO NOUATIN	:	UFLS/MEPS ;
11-Télesphore HOUANSOU	:	Projet EQUIPE ;
12-Dieudonné MONNOU	:	Projet EQUIPE ;
13-Salamatou ADAM AMADOU	:	Projet EQUIPE.

Liste des participants à l'atelier de validation du projet de document de politique du MEPS pour la lutte contre le VIH/SIDA et les IST tenu les 23 et 24 janvier 2006 à Porto-Novo (Relais International, quartier Dodji).

N°	Nom et Prénoms	Structure	Provenance
1	AHO-GLEGLE Jérôme	DDEPS/MEPS	ZOU
2	GBAGUIDI Thomas	DDEPS/MEPS	ATACORA
3	KOUCHAMI Babatoundé	DDEPS/ATL/LIT.	ATLANTIQUE
4	GOUDALO DOMINGO Angèle	DEPEPS/MEPS	OUEME
5	AHOUANDJINOUE Catherine épouse ADAM	UFLS/MEPS	OUEME
6	GBENOU A. Pierre	DEP/MEPS	PORTO-NOVO
7	da CONCEICAO Yves	INFRE/MEPS	PORTO-NOVO
8	BABATOUNDE MOUSTAPHA Issa	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
9	da PIEDADE Yvonne	DRH/MEPS	PORTO-NOVO
10	ALOKPO Cahethel	DPS/MEPS	PORTO-NOVO
11	BEKALE Eliane	DEM/MEPS	PORTO-NOVO
12	AKOHOU Claudel Fray	DPS/MEPS	PORTO-NOVO
13	DANGNIVO KOTY Anna Bai	METFP	COTONOU
14	OKPELOU O. Henri	DDEPS-O/P	PORTO-NOVO
15	EZIN B. Nestor	DPP	PORTO-NOVO
16	MINAFLINOUE B. Estelle	DES	PORTO-NOVO
17	KOUDOUFIO Bertin	UFLS/MJSL	COTONOU
18	ADE D. Adrien	DIVI/MEPS	PORTO-NOVO
19	YAROU Monhammadou	EQUIPE	PORTO-NOVO
20	ADAM AMADOU Salamatou	EQUIPE	PORTO-NOVO

21	N'TCHOUGAN SONOU Christina	EQUIPE	PORTO-NOVO
22	MOUNIROU Rafiou	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
23	KOMBETTO Kadry	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
24	SENA Guy-Joël	DRH/MEPS	PORTO-NOVO
25	AMOUSSOU Donatien C.	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
26	BACHABI Awaou	DDEPS/B/A	PARAKOU
27	BOCO épouse NOUATIN Aurelie	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
28	BATOKO KANDISSOUNON Foulérath	DPS/MEPS	PORTO-NOVO
29	DADY Séraphine	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
30	OKE F. Frédéric	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
31	NAHINDE C. Eric	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
32	ALLAGBADA Adelaide	CNBU/MEPS	PORTO-NOVO
33	BASSALE Okry Ayéman	DPP/MEPS	PORTO-NOVO
34	ADIHO Joseph	DPP/MEPS	PORTO-NOVO
35	ADEGBINDIN Louckman	ADJINAKOU	PORTO-NOVO
36	BOTCHI Marcel	UFLS/MSP	COTONOU
37	SOAKOUDE Mélahelle	IEC/PNLS	COTONOU
38	WEWE S. Honoré	DDEPS/M-C	LOKOSSA
39	MONNOU Dieudonné	EQUIPE	PORTO-NOVO
40	AYEGNON Cécile	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
41	ALASSANE Afoussatou	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
42	OUENUM Cosme	USAID	COTONOU
43	KEKE Cosme	JOURNALISTE	PORTO-NOVO
44	HOUANSOU Téléphore	EQUIPE	PORTO-NOVO
45	CHINCOUN Philomène	DPS	PORTO-NOVO
46	KPATCHAVI Codjo Adolphe	SP/CNLS	COTONOU
47	AKOZE Théophile	UFLS/MEPS	PORTO-NOVO
48	ATTIKPA Antoine	DPS/MEPS	PORTO-NOVO
49	YORO N'DIAYE	CARE-BENIN	COTONOU

Structures et Institutions ayant contribué à l'amélioration et à la finalisation du document après l'atelier de validation

1	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	6	ONUSIDA
2	Ministère de la Culture, des Loisirs et Sports.	7	INFRE
3	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle	8	PPLS
4	UNFPA	9	PNLS
5	UNICEF	10	Projet ABE - LINK

Liste des participants à la séance de finalisation (25 Septembre 2006)

N°	Nom et Prénoms	Structure
1	DADY Séraphine	UFLS/MEPS
2	OKE Finagnon Frédéric	UFLS/MEPS
3	MOUNIROU Rafiou	UFLS/MEPS
4	BABATOUDE MOUSTAPHA Issa	UFLS/MEPS
5	BOKO Aurélie épouse NOUATIN	UFLS/MEPS
6	AKOZE Théophile	UFLS/MEPS
7	N'TCHOUGAN SONOU Christina	Projet ABE - LINK
8	Dr KIFOULY Edmond	Projet ABE - LINK